



Les modes de garde des enfants de moins de 3 ans et leurs évolutions en Île-de-France entre 2003 et 2010

À la fin de l'année 2010, 2 800 établissements en Île-de-France accueillent des jeunes enfants. Ils offrent 116 400 places soit 16 % de plus qu'en 2003. Cette période a été marquée par la montée en puissance du multi-accueil. La diversification des modes d'accueil grâce à l'offre des assistantes maternelles et au recours par les parents aux prestations de garde individuelle à leur domicile ou à celles qui facilitent l'interruption temporaire de leur activité permet à près de 5 enfants sur 10 de moins de 3 ans de bénéficier d'un

mode de garde. Mais des disparités entre les départements franciliens sont pointées. Les réflexions actuelles conduites en 2013 par le Haut conseil de la famille devraient concourir à accroître les solutions d'accueil et à corriger les inégalités territoriales. L'accueil des jeunes enfants qui est abordé ici à travers des indicateurs quantitatifs permet de retracer le développement des politiques publiques pour permettre aux parents de concilier vie familiale et professionnelle.

Depuis la fin des années 1960, les transformations de la société se sont accompagnées d'une hausse de l'activité féminine, ce qui a alors posé la question de la garde des enfants. Plutôt informelle au départ, elle s'est institutionnalisée ensuite quand les pouvoirs publics ont su proposer des offres permettant aux familles, plus précisément aux femmes, de concilier vie professionnelle et vie familiale. Les prestations proposées par les Caisses d'allocations familiales (Caf) permettent d'une part aux parents de continuer leur activité professionnelle à temps plein ou partiel et d'autre part, d'aider les familles financièrement pour le coût de la garde. La répartition de l'offre individuelle et collective selon le lieu de résidence, le coût de la garde, la souplesse des horaires, une préférence pour le mode de socialisation... sont autant de facteurs qui entrent en considération dans le choix du mode de garde par les parents.

Les enfants âgés de moins de 3 ans peuvent être accueillis selon une offre d'accueil qui s'est diversifiée au cours de ces dernières années. L'offre d'accueil est portée par la branche famille de la sécurité sociale, les collectivités territoriales et par l'État. Il sera question dans cette note de l'accueil collectif offert par les établissements d'accueil du jeune enfant (Eaje), et de l'accueil individuel, soit par une assistante maternelle, soit par une auxiliaire parentale au domicile familial. Le recours par les parents aux prestations accompagnant l'interruption totale ou partielle d'activité est approché également. L'ensemble des informations pointées permet de retracer le développement des interventions dans le domaine de la petite enfance en Île-de-France à travers le nombre d'établissements, les capacités d'accueil ou d'offre de service, le nombre de bénéficiaires des différentes prestations.

Cette étude sur les modes de garde des enfants de moins de 3 ans et leurs évolutions en Île-de-France entre 2003 et 2010 s'inscrit dans les études précédemment menées en 2003 et 2007 par la Ctrad où un état des lieux de l'offre des structures d'accueil collectif et de la garde individuelle était décrit ainsi que leurs évolutions. Les disparités géographiques ainsi que les différents bassins d'offre de garde sont aussi pointés.

En France métropolitaine, en 2010, l'offre d'accueil collectif s'élève à 11 200 établissements représentant 362 000 places (1) tandis que l'offre individuelle bénéficie en partie de 426 400 assistantes maternelles agréées en 2009 (2). De plus, 745 000 bénéficiaires reçoivent la prestation pour un complément mode de garde et 555 000 d'un arrêt ou d'une réduction du temps de travail (3). En Île-de-France, où vivent 22 % des enfants de moins de 3 ans, sont implantés un quart de l'ensemble des établissements collectifs métropolitains, représentant 32 % des places agréées, tandis que les assistantes maternelles agréées sont représentées à hauteur de 22 % (4). L'offre collective y est mieux représentée que l'offre de garde individuelle, contrairement au reste de la France où cette tendance semblerait s'inverser (5).

■ Les enfants de moins de 3 ans et leur famille : éléments de cadrage sociodémographique

Au 1er janvier 2010, l'Île-de-France compte 493 100 enfants de moins de 3 ans. De par ses politiques sociales et familiales, et ses actions envers les familles modestes, les Caisses d'allocations familiales couvrent une grande part des enfants de moins de 3 ans. Parmi ces enfants de moins de 3 ans, 460 700 se retrouvent dans les fichiers des Caf, soit un taux de couverture de 93 %. Lorsque les parents ne perçoivent pas de prestations familiales (prestations d'accueil du jeune enfant ou allocations familiales versées à partir du deuxième enfant) ou sociales (aides au logement, minima sociaux - Revenu de solidarité active ou Allocation adulte handicapé -), ils ne sont pas répertoriés dans les fichiers des Caf et par conséquent leurs enfants non plus. Ainsi, le taux de couverture est très élevé pour les fratries de 2 et 3 enfants ou plus, mais les enfants uniques sont sous-représentés. Le nombre d'enfants résidant en Île-de-France a augmenté de 3 % (6) entre 2006 et 2010. Ce sont les Hauts-de-Seine et la Seine-et-Marne qui enregistrent les taux de croissance les plus élevés avec respectivement 4,7 % et 5,5 %.

Plus d'un quart des Franciliens de moins de 3 ans vit dans une famille de cadres ou professions intellectuelles supérieures, 23 % d'entre eux vivent dans une famille d'ouvriers, 21 % dans une famille dont les parents exercent une profession intermédiaire, 17 % dans une famille d'employés, 6 % dans une famille d'artisans commerçants et 5 %

(1) F. Borderies, « L'offre d'accueil des enfants de moins de trois ans en 2010 », *Études et résultats*, Drees, n°803, juin 2012

(2) Enquête Pmi de la Drees 2009 citée in D. Boyer (coord.), « L'accueil du jeune enfant en 2010 », *Données statistiques*, Observatoire national de la petite enfance, CNAF, 2011

(3) *Id.*

(4) Il est fait état ici des enfants de tout âge confondu entre 0 et 6 ans. Les assistantes maternelles pour les moins de 3 ans sont représentées alors à 20,1 %.

(5) F. Borderies, « L'offre d'accueil... », *op.cit.*

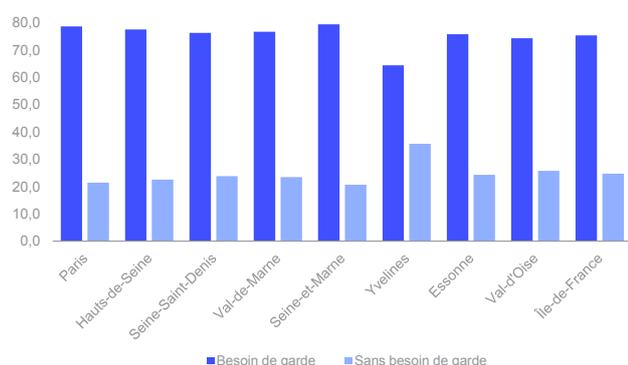
(6) À partir des recensements Insee effectués annuellement entre 2006 et 2010 au 1er janvier.

dans une famille sans activité professionnelle (7). Des disparités départementales sont observées: c'est surtout à Paris (près d'un enfant sur 2) et dans les Hauts-de-Seine (43 %) que la proportion d'enfants vivant dans une famille de cadres ou professions intellectuelles est surreprésentée par rapport à la moyenne d'Île-de-France, suivi des Yvelines (37 %). À l'inverse, les enfants de moins de 3 ans vivant dans une famille d'ouvriers sont surreprésentés en Seine-Saint-Denis, Seine-et-Marne, le Val-d'Oise et en Essonne.

Une estimation du besoin de garde des enfants de moins de 3 ans a été approchée à partir de la situation professionnelle des parents (8). On considère qu'un recours à un mode de garde est généré lorsque les 2 parents sont actifs, chômeurs ou lorsqu'il y a un actif et un chômeur (9). Dans les familles monoparentales, le parent est soit actif, soit chômeur. En Île-de-France, on estime que 361 417 enfants de moins de 3 ans, soit 75 %, ont un besoin de garde. Cependant, en ne prenant en compte que les actifs occupés (hors chômeurs), le besoin de garde des moins de 3 ans s'abaisse à 61 %.

C'est en Seine-et-Marne, à Paris et dans les Hauts-de-Seine que la proportion d'enfants de moins de 3 ans ayant besoin d'un mode de garde

Figure 1 : Estimation des enfants de moins de 3 ans nécessitant un besoin de garde selon l'activité des parents par département (%)



Source : Insee, recensement de la population 2008.
Lecture : Dans les Yvelines, 64 % des enfants de moins de 3 ans ont un besoin de garde.
Champ : Enfants de moins de 3 ans dont l'un ou les deux parents sont actifs.

est la plus élevée, respectivement, 79 %, 79 %, et 78 %. Les Yvelines enregistrent le taux le plus faible avec 64 % sans doute en raison d'effets de structure liés à la taille des familles (cf. figure 1).

I. Le multi-accueil en nette progression

Les structures collectives, crèches collectives, crèches parentales, crèches familiales, multi-accueil et haltes-garderies (10) (cf. encadré 1), accueillent les enfants de 0 à 3 ans. L'accueil peut être régulier, à temps partiel, occasionnel, et

prendre la forme d'un multi-accueil, associant accueil régulier et occasionnel, ou un accueil familial et collectif. Ces établissements d'accueil du jeune enfant (Eaje) font l'objet d'une autorisation de fonctionnement délivrée par le président du conseil général après avis de la protection mater-

Encadré 1

Établissements d'accueil du jeune enfant (11)

Les établissements d'accueil du jeune enfant regroupent plusieurs catégories d'établissement conçus et aménagés afin de recevoir dans la journée, collectivement et de façon régulière ou occasionnelle, les enfants âgés de moins de 6 ans, sous la responsabilité de professionnels de la petite enfance. Ces établissements sont soumis au respect d'une réglementation prévue dans le code de la santé publique (article R. 2324-16 et suivants) et font l'objet d'un avis ou d'une autorisation de fonctionnement délivré par le président du conseil général après avis des services de la protection maternelle et infantile (Pmi). Les locaux respectent les normes de sécurité exigées pour les établissements recevant du public et sont aménagés de façon à favoriser l'éveil des enfants. Ces établissements sont majoritairement gérés par des collectivités territoriales (communes, intercommunalités) ou par des centres communaux ou intercommunaux d'action sociale, mais la gestion peut aussi être associative, parentale ou assurée par des entreprises privées, dans le cadre notamment de crèches de personnel. On distingue :

- Les crèches collectives qui s'adressent généralement aux enfants de moins de 4 ans amenés à fréquenter régulièrement la structure. Les enfants sont pris en charge par une équipe pluridisciplinaire ;
 - Les crèches parentales qui sont gérées par des parents, dans le cadre d'une association. Les familles peuvent être amenées, selon leurs disponibilités, à participer à l'accueil des enfants aux côtés des professionnels de la crèche. Le nombre d'enfants accueilli est limité à 20 (parfois 25) ;
 - Les haltes-garderies sont un mode de garde occasionnel et de courte durée. Certaines haltes-garderies accueillent de façon plus permanente les jeunes enfants dont les parents travaillent à temps partiel ;
 - Les établissements « multi-accueil » qui combinent l'accueil régulier et occasionnel - crèche et halte-garderie - ou l'accueil collectif et familial. Leur souplesse de fonctionnement leur permet de répondre à des besoins très diversifiés : accueil à temps complet, temps partiel, accueil ponctuel ou en urgence, etc. Les enfants sont pris en charge par une équipe pluridisciplinaire.
 - Les microcrèches qui n'accueillent que 10 enfants maximum et bénéficient de conditions particulières, s'agissant notamment de la fonction de direction et des modalités d'encadrement des enfants.
 - Les crèches d'entreprise qui accueillent les enfants du personnel d'une ou de plusieurs entreprises ou établissements publics (administrations, hôpitaux...) et sont en général situées à proximité de l'entreprise parfois dans ses locaux ;
 - Les jardins d'enfants : il s'agit de structures d'éveil réservées aux enfants âgés de 2 à 6 ans. Ils offrent un accueil avec une amplitude d'ouverture correspondant aux horaires pratiqués par l'école maternelle ou une crèche collective.
- Ces deux derniers types d'accueil n'ont pas été pris en compte dans l'analyse.

(7) Données Insee au RP 2008. Il s'agit de la catégorie socioprofessionnelle de la personne de référence de la famille.

(8) À partir des données Insee au RP 2008.

(9) Par ailleurs, on considère que les parents dont au moins un des 2 est inactif n'ont pas recours à un mode de garde. Pour les couples avec enfants, il s'agit des combinaisons suivantes : 2 inactifs, 1 actif/1 inactif, 1 chômeur/1 inactif. Dans les familles monoparentales, le parent doit être inactif.

(10) Certaines de ces structures permettent la garde de l'enfant jusqu'à son entrée en école élémentaire mais l'étude se consacre aux enfants de moins de 3 ans.

(11) Ces définitions sont celles de la Cnaf citées in D. Boyer (coord.), « L'accueil du jeune... », *op.cit.*

Tableau 1 : Répartition des places en Eaje par département en 2010

	Crèche collective	Crèche parentale	Crèche familiale	Multi-accueil	Halte-garderie	Total des structures d'accueil	Nombre d'enfants de moins de 3 ans
Paris	21 715	446	2 198	2 299	3 028	29 686	74 150
Hauts-de-Seine	9 400	344	1 935	10 440	1 096	23 215	69 702
Seine-Saint-Denis	4 088	80	1 056	6 270	499	11 993	75 865
Val-de-Marne	8 417	150	1 380	2 259	655	12 861	56 304
Seine-et-Marne	1 579	48	1 308	3 171	752	6 858	55 709
Yvelines	4 973	65	3 255	4 047	652	12 992	58 190
Essonne	2 607	175	4 637	1 987	1 237	10 643	51 450
Val-d'Oise	2 233	15	1 681	3 213	1 005	8 147	51 744
Île-de-France	55 012	1 323	17 450	33 686	8 924	116 395	493 114

Sources : Caisses d'allocations familiales d'Île-de-France, 2010, Insee, recensement au 1er janvier 2010.

Lecture : En 2010, à Paris où 74 150 enfants de moins de 3 ans sont recensés, 21 715 places sont offertes en crèches collectives.

nelle et infantile (Pmi). La diversification des structures permet de répondre aux différents besoins des familles et dépend des politiques locales menées par les collectivités territoriales.

■ En 2010, 2 786 établissements d'accueil collectif offrent 116 395 places agréées

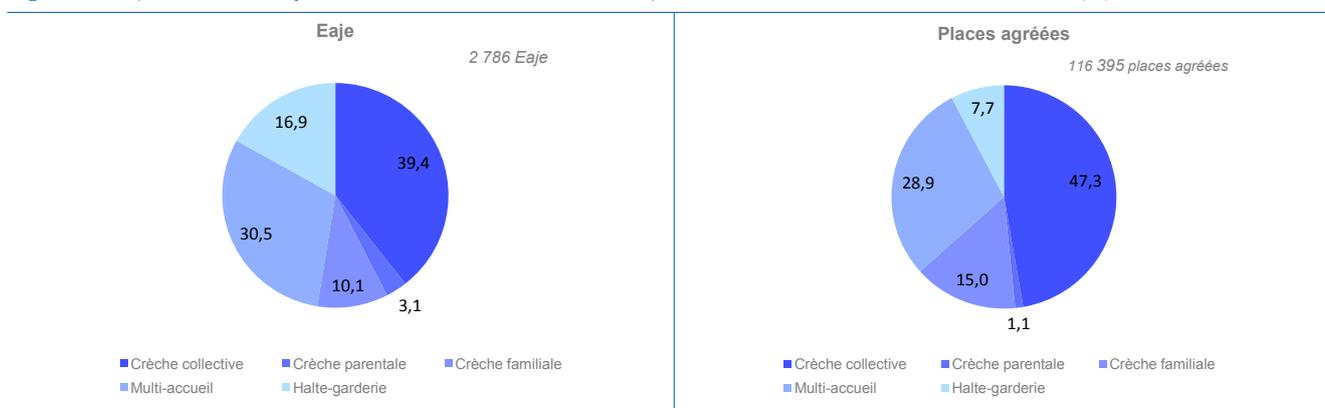
L'accueil collectif est essentiellement composé de crèches collectives (39 %) et de structures multi-accueil (31 %) (cf. annexe 1). Concernant les 116 395 places agréées (cf. tableau 1) dans ces établisse-

ments, des établissements multi-accueil et des crèches familiales est en moyenne plus élevée (respectivement 50, 40, et 62 places) que celle des crèches parentales et des haltes-garderies qui sont de plus petite taille (16 et 19 places).

● La petite couronne favorisée en établissements d'accueil collectif

Entre 2003 et 2010, le nombre des établissements d'accueil collectif a augmenté de 15 % en Île-de-France passant de 2 423 à 2 786 établissements (cf. annexe 2 et 3). Néanmoins, l'évolution diffère

Figure 2 : Répartition des Eaje selon leur nature et selon leur capacité d'accueil en Île-de-France en 2010 (%)



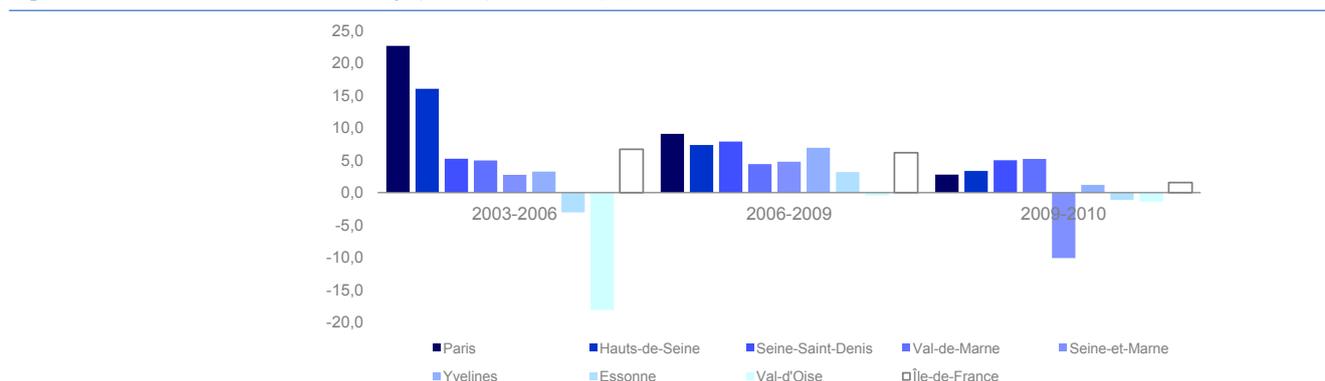
Source : Caisses d'allocations familiales d'Île-de-France, 2010.

Lecture : En 2010, les crèches collectives représentent 39,4 % des établissements d'accueil du jeune enfant.

ments, près d'une sur deux est offerte en crèches collectives et près de trois sur dix en structures multi-accueil (cf. figure 2). La capacité d'accueil des

selon les départements et le type de structures collectives (cf. figure 3) ; elle renvoie aux décisions prises en matière de politique familiale et d'amé-

Figure 3 : Évolution du nombre des Eaje par département (%)



Sources : Caisses d'allocations familiales d'Île-de-France, 2003, 2006, 2009 et 2010.

Lecture : Entre 2003 et 2006, les équipements d'accueil à Paris augmentent de 22,6 %.

nagement du territoire. Cette période est marquée par une baisse sensible des haltes-garderies (-19 %) et des crèches familiales (-23 %) au profit du multi-accueil (+187 %). Dans tous les départements sauf la Seine-et-Marne et le Val-d'Oise, le nombre global d'équipements a augmenté. L'augmentation est forte à Paris (+37 %) et dans les Hauts-de-Seine (+29 %).

Le nombre de crèches parentales s'est stabilisé à la hausse (+1 %). Cette évolution est à mettre en lien avec le mode de fonctionnement de ces crèches qui dépend directement de l'engagement des familles et demeure ainsi particulièrement vulnérable. Quant aux crèches collectives, leur nombre reste stable sur la période 2003-2010. A contrario, le nombre de structures multi-accueil franciliennes a fortement crû entre 2003 et 2010 pour atteindre 851 structures. Mais cette progression tend à se stabiliser au fil du temps, +86 % de 2003 à 2006, +43 % de 2006 à 2009 et +8 % de 2009 à 2010 (cf. figure 4). Ceci en raison de la transformation d'établissements mono-accueil en établissements multi-ac-

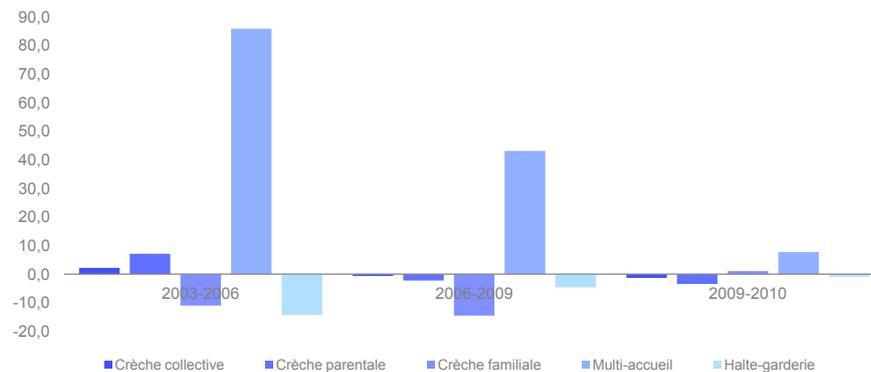
tionnelle ou parentale) répond aux différents besoins exprimés par les familles. En outre, ce développement s'explique par la nouvelle politique de financement des structures d'accueil des jeunes enfants mise en œuvre par les Caf au 1er janvier 2005.

Alors qu'auparavant la prestation de service unique (Psu) était réservée à l'accueil à temps plein, « les modes de calcul de la participation des Caf ont été étendus à l'ensemble des modes d'accueil collectif des enfants de moins de quatre ans, qu'ils soient réguliers, occasionnels ou urgents. D'autre part, la PSU se base désormais sur un taux d'effort horaire et non journalier. Ceci permet aux crèches (et donc aux collectivités gestionnaires) de ne pas supporter seules le coût financier supplémentaire engendré par l'augmentation des amplitudes horaires.» (12)

- *Une augmentation des places en Eaje plus marquée à Paris et en petite couronne*

En région francilienne sur la période de 2003 à 2010, l'évolution de l'offre des places agréées par département rejoint celle du nombre d'Eaje (cf. figure 5).

Figure 4 : Évolution du nombre des Eaje en Île-de-France selon les types de structures (%)

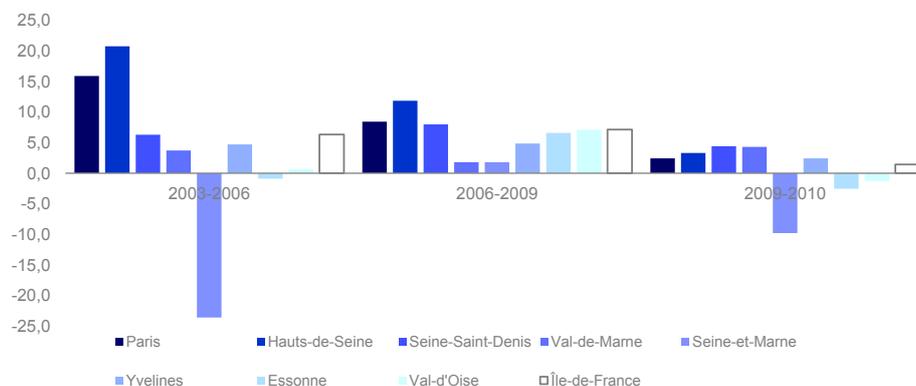


Sources : Caisses d'allocations familiales d'Île-de-France, 2003, 2006, 2009 et 2010.
Lecture : Entre 2003 et 2006, les structures multi-accueil augmentent de 85,9 %.

cueil qui assurent une meilleure occupation des places. Le développement accru des structures multi-accueil qui combinent au sein d'une même structure, un accueil régulier ou occasionnel, à temps plein ou temps partiel, un accueil collectif ou familial (pouvant être géré de manière tradi-

Globalement, les places agréées ont progressé de 16 % (cf. annexe 4 et 5). Cette évolution rend compte du phénomène de mutation des structures de type collectif, familial ou parental voire des haltes-garderies, l'augmentation étant surtout sensible au sein des structures multi-accueil (cf. figure 6)..

Figure 5 : Évolution du nombre de places agréées par département (%)



Sources : Caisses d'allocations familiales d'Île-de-France, 2003, 2006, 2009 et 2010.
Lecture : Entre 2003 et 2006, à Paris, le nombre de places agréées a augmenté de 15,9 %.

(12) Centre d'analyse stratégique (Cas), *Service Public de la petite enfance : contenu, périmètre et modalités de gestion*, Paris, La Documentation française, coll. Rapports et documents, n°8, 2007. Le taux d'effort horaire mentionné ici correspond à 66 % du prix de revient horaire de l'accueil de l'enfant dans la limite du prix plafond fixé annuellement par la Cnaf, déduction faite des participations familiales, cf D. Boyer (coord.), « L'accueil du jeune... », *op. cit.*

En 2003, étaient recensés 2 423 établissements d'accueil collectif pour 100 692 places agréées, et en 2010, 2 786 établissements pour 116 395 places.

En 2010, les crèches collectives participent à hauteur de 47 % à l'offre de places collectives, les structures multi-accueil à 29 %, les crèches familiales à hauteur de 15 %, les haltes-garderies à hauteur de 8 % et les crèches parentales à 1 %. La structure de l'offre est en rapport avec la géographie et les caractéristiques de l'environnement : prédominance des crèches collectives et des structures multi-accueil dans le tissu urbain dense de la petite couronne et des crèches familiales dans l'espace urbain moins dense de la grande couronne.

La part des places en multi-accueil a quasiment triplé entre 2003 et 2010, passant de 11 % des places agréées à 29 %. Le nombre de places dans ces structures s'est fortement accru, +205 %, pour atteindre près de 33 700 places. Dans les Hauts-de-Seine et en Seine-Saint-Denis, l'offre de places a bondi passant de 1 631 places à 10 440 places pour le premier et de 743 places à 6 270 pour le second. En Seine-et-Marne, la diminution des places en multi-accueil est compensée par une offre potentielle de places chez les assistantes maternelles la plus élevée de la région (20 %) (cf. infra). Le nombre de places en crèches familiales s'est réduit de plus de 30 % entre 2003 et 2010 au niveau régional. Dans les Hauts-de-Seine, en Seine-et-Marne et dans le Val-d'Oise, la réduction dépasse 40 % alors que Paris enregistre une augmentation de 9 % de l'offre de places.

L'offre de places régionale dans les haltes-garderies s'abaisse de 10 %.

Le nombre de places en crèches parentales reste relativement stable (-1 %) sur la période 2003-2010, suivant l'évolution du nombre de crèches. Cette stabilité cache des disparités départementales. Par exemple, le Val-d'Oise et le Val-de-Marne connaissent des baisses importantes de l'ordre de -76 % et -27 % alors que dans les départements de Paris, des Yvelines et des Hauts-de-Seine, le nombre de places en crèches parentales augmente respectivement de 19 %, de 23 % et de 28 %. La Seine-Saint-Denis présente une augmentation moindre avec 8 %.

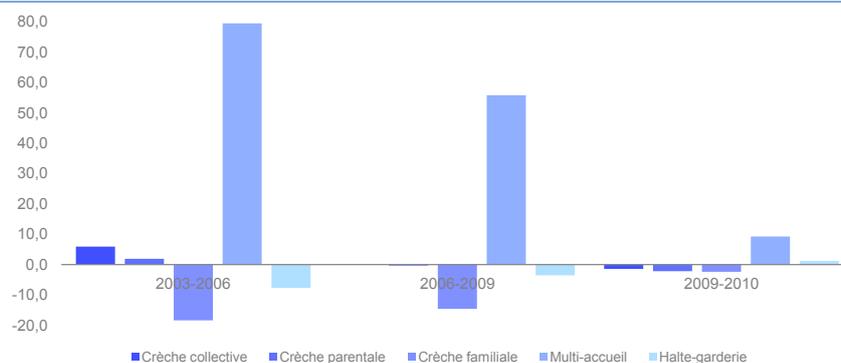
Quant à celles en crèches collectives, elles sont globalement en légère augmentation (+4 %) avec une hausse plus marquée dans le Val-d'Oise (+33 %) et à Paris (+22 %), et dans une moindre mesure dans les Yvelines (+11 %) et le Val-de-Marne (+6 %) ; une baisse de ce type de places est constatée dans les autres départements particulièrement en Seine-Saint-Denis (-39 %). Dans ce département, la baisse est compensée par la hausse spectaculaire de celles offertes en multi-accueil avec plus de 700 % entre 2003 et 2010.

Paris est le seul département francilien dont l'offre d'accueil des établissements collectifs augmente quel que soit le type de structure. L'explication peut se trouver en partie dans le fait que 15 % des enfants de moins de 3 ans vivent à Paris et que 79 % d'entre eux ont potentiellement besoin d'un mode de garde (cf. figure 1 supra) et en partie aussi dans le phénomène des déplacements pendulaires où les parents préfèrent peut-être un mode de garde proche de leur lieu de travail, tout ceci créant alors une forte pression de demande de garde. Une autre explication vient peut-être d'une politique municipale dynamique en faveur de l'accueil de la petite enfance.

II. Près de la moitié des enfants de moins de 3 ans bénéficiaires d'un accueil individuel

L'accueil individuel est un mode de garde alternatif à la garde collective. Il permet de faire garder son enfant soit par une tierce personne à domicile rémunérée par la famille (Prestation d'accueil du jeune enfant - Paje - Cmg garde à domicile), soit par une assistante maternelle agréée employée (13) par les parents (Paje Cmg assistante maternelle), soit par l'intermédiaire d'une association, microcrèche ou entreprise (Paje Cmg structure) qui emploie une assistante maternelle ou une garde à domicile (cf. encadré 2). Le nombre d'enfants bénéficiant d'une garde individuelle contractualisée est évalué à partir des aides versées par les Caf franciliennes. Ainsi, ne sont pas prises en compte les gardes individuelles informelles notamment par les grands-parents et les assistantes maternelles non agréées. En France, on estime la part des enfants de moins de 3 ans gardés de façon informelle à 4 % (14).

Figure 6 : Évolution du nombre de places agréées en Île-de-France selon le type de structures (%)



Sources : Caisses d'allocations familiales d'Île-de-France, 2003, 2006, 2009 et 2010.

Lecture : Entre 2003 et 2006, le nombre de places agréées en crèche collective a augmenté de 5,9 %.

(13) 99 % sont des femmes expliquant ainsi l'emploi du féminin.

(14) D. Boyer (coord.), « L'accueil du jeune... », op. cit., p. 22

Le coût de la garde individuelle supporté par la famille est en moyenne plus important que celui de la garde collective, surtout pour les familles à

Encadré 2 :

La Paje (15)

Depuis le 1er janvier 2004, la prestation d'accueil du jeune enfant (Paje) remplace l'ensemble des aides liées à la naissance et à l'accueil des enfants âgés de moins de 6 ans. La Paje est une prestation unique et globale qui comprend :

- Un socle de base composé d'une prime de naissance ou d'adoption et d'une allocation de base versée sous conditions de ressources, mensuellement, de la naissance de l'enfant jusqu'à ses 3 ans ;

- Plusieurs compléments octroyés en fonction du choix du mode de garde par la famille et l'âge de l'enfant (plus ou moins de 3 ans) :

- > Le complément de libre choix de mode de garde Cmg (assistant(e) maternel(le), garde à domicile ou structure) s'adresse aux parents d'enfant(s) âgé(s) de 0 à 6 ans qui exercent une activité professionnelle, en les aidant à financer un mode de garde,

- > Le complément de libre choix d'activité (Clca) s'adresse aux parents d'enfants de moins de 3 ans qui ont réduit ou arrêté leur activité professionnelle ou ne travaillent pas (sous réserve d'activité antérieure) pour élever leur(s) enfant(s) jusqu'aux 3 ans du dernier enfant,

- > Le complément optionnel de libre choix d'activité (Colca), mis en place à compter de juillet 2006, est uniquement versé à taux plein et est réservé aux parents d'au moins 3 enfants, dont au moins un est âgé de moins de 3 ans. Son montant est plus avantageux que celui du Clca à taux plein, mais sa durée est plus courte : il s'arrête le mois précédent le 1er anniversaire de l'enfant ou de l'adoption.

revenus modestes. Pour les ménages aux revenus équivalant à 2 Smic, la garde par une assistante maternelle revient à plus de 200 euros mensuels tandis que la garde en accueil collectif coûte un peu moins de 150 euros par mois. C'est à partir de 3 Smic par ménage que la différence de coût entre ces deux modes de garde s'estompe et enfin, à partir de 4 Smic, la différence devient très faible. Quant à la garde à domicile, son coût reste en moyenne le plus élevé quels que soient les revenus du foyer (16).

1. Une augmentation des bénéficiaires des prestations du complément mode de garde en lien avec la politique incitative de la Paje

■ En 2010, 72 700 jeunes franciliens de moins de 3 ans sont concernés par un complément mode de garde assistante maternelle, et 24 700 par un complément mode de garde à domicile

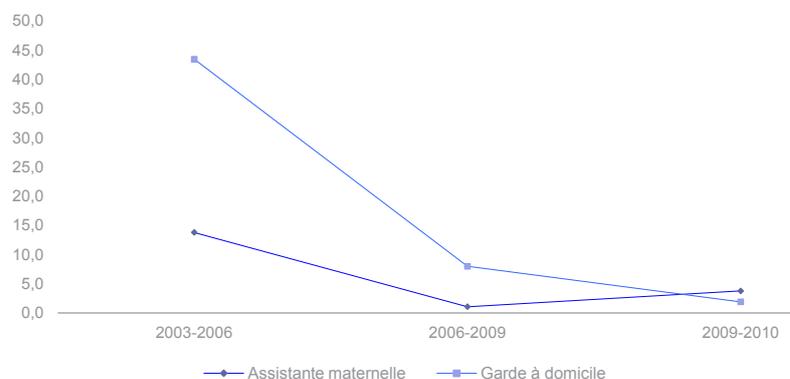
Un des objectifs attendus de la Paje était de « solvabiliser les familles en augmentant le montant des prestations telles le complément de libre choix d'activité (Clca) ou les compléments mode de garde (Cmg), en relevant les plafonds de ressources de certaines prestations comme l'Ab [allocation de base ndla] et en modifiant le rythme de versement (mensualisation contre trimestrialisation) des Cmg.» (17)

Ainsi, la mise en place de la Paje en 2004 a permis une plus large couverture des jeunes enfants. Le Cmg assistante maternelle et le Cmg garde à domicile se sont substitués aux anciennes aides Afeama et Aged (18) et le complément de libre choix d'activité à l'allocation parentale d'éducation. De plus, en 2005, le métier d'assistante maternelle a été revalorisé contribuant ainsi à l'augmentation des bénéficiaires de ce mode de garde.

Sur la période 2003-2010, les modes de garde individuelle (Cmg assistante maternelle et Cmg garde à domicile) se sont développés en Île-de-France (cf. figure 7). La hausse du nombre d'enfants gardés par une assistante maternelle y atteint 19 %. En 2003, 60 955 enfants étaient gardés par une assistante maternelle et 72 719 sont dans cette situation en 2010. En grande couronne cette hausse est de 26 %, elle atteint 35 % dans le Val-d'Oise et la Seine-et-Marne. En petite couronne, l'évolution est inférieure de 3 points à la moyenne régionale, mais en Seine-Saint-Denis elle la dépasse avec une augmentation de 22 %. À Paris, l'évolution négative (-17 %) est sans doute à mettre en lien avec la forte augmentation des places agréées en Eaje (cf. supra).

La progression du nombre d'enfants gardés par un salarié au domicile des parents en Île-de-France

Figure 7 : Évolution du nombre d'enfants de moins de 3 ans bénéficiant d'un complément mode de garde (%)



Source : Caisses d'allocations familiales d'Île-de-France, 2003, 2006, 2009 et 2010.

Lecture : Entre 2003 et 2006, les enfants de moins de 3 ans bénéficiaires d'un complément mode de garde assistante maternelle ont augmenté de 13,8 %.

(15) Ces définitions sont celles de la Cnaf citées in D.Boyer (coord) « L'accueil du jeune enfant... », op.cit

(16) Id p. 35

(17) J. Clément et M-J. Robert, « La prestation d'accueil du jeune enfant : six ans après », L'E-ssentiel, n°106, janvier 2011

(18) Aide à la famille pour l'emploi d'une assistante maternelle agréée (Afeama) et Allocation de garde d'enfant à domicile (Aged).

atteint 58 %. En 2003, 15 640 enfants bénéficiaient de ce mode de garde ; en 2010 leur nombre atteint 24 679. Le nombre d'enfants bénéficiaires de ce mode de garde progresse dans tous les départements. Mais il reste que Paris, les Hauts-de-Seine et les Yvelines abritent la presque totalité des enfants gardés selon ce mode (83 %) (cf. annexe 6).

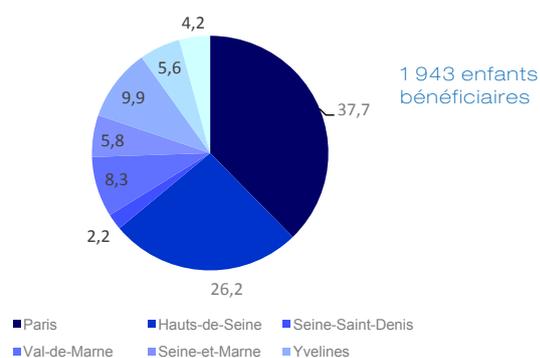
■ En 2010, 1 943 enfants bénéficiaires d'un complément de mode garde structure

La mise en place de la Paje en janvier 2004 s'est accompagnée d'une nouvelle modalité d'offre de garde, le complément mode de garde structure permettant aux parents d'utiliser les services d'une association ou d'une entreprise qui emploie une assistante maternelle ou une aide à domicile pour la garde de leur enfant ou qui ont recours à une microcrèche. En 2006, seulement 226 franciliens de moins de 3 ans bénéficiaient de ce dispositif alors qu'en 2010, on en compte 1 943. Après une hausse relativement timide, l'extension du label «structure» à des associations ou des entreprises, notamment aux microcrèches en 2007, a offert aux familles un éventail plus large de mode de garde entraînant ainsi une augmentation des bénéficiaires de cette offre d'accueil individuel. Ce complément mode de garde a évolué de façon dynamique même si le nombre de bénéficiaires reste peu élevé par rapport aux autres compléments de mode de garde.

De ce fait, l'Île-de-France a vu les enfants bénéficiaires du Cmg structure doubler entre 2009-2010, ce qui peut laisser présager la poursuite de la montée en charge.

Fin 2010, Paris et les Hauts-de-Seine abritent 64 % des enfants bénéficiaires d'un Cmg structure (cf. figure 8).

Figure 8 : Répartition des enfants bénéficiaires du Cmg structure en 2010 selon les départements (%)



Source : Caisses d'allocations familiales d'Île-de-France, 2010.
Lecture : À Paris résident 37,7 % des Franciliens de moins de 3 ans bénéficiaires d'un Cmg structure.

Cette observation est à mettre en lien avec le recours plus fréquent par les parents dans ces départements au complément mode de garde à domicile (qui réduit le coût d'un salarié) dû en grande partie aux revenus plus élevés de la population. Le recours à ce mode de garde en Seine-Saint-Denis reste marginal.

2. Le complément de libre choix d'activité à taux réduit en progression

La Paje a également modifié les conditions d'accès aux prestations accompagnant la réduction ou la cessation d'activité professionnelle d'un parent pour garder son enfant (19).

■ En 2010, 103 000 jeunes franciliens de moins de 3 ans sont concernés par un complément de libre choix d'activité

Le Complément de libre de choix d'activité (Clca) s'est substitué à l'Allocation parentale d'éducation (Ape). Les modifications législatives apportées à cette prestation, notamment les conditions d'attribution plus drastiques, expliquent les évolutions constatées. Tout comme l'ancienne Ape, le Clca a deux composantes, l'une à taux plein si le parent cesse son activité professionnelle, l'autre à taux réduit s'il l'effectue à temps partiel. Contrairement à l'Ape, le Clca est ouvert aux parents d'un seul enfant mais la période de référence concernant le nombre d'années travaillées précédant la naissance a été réduite. En effet, un des objectifs du Clca était de « faciliter la conciliation entre vie familiale et vie professionnelle tout en évitant un éloignement durable du marché du travail » (20).

Effectivement, des études menées précédemment ont montré que plus l'éloignement avec le milieu professionnel était grand (en termes de durée et en termes de temps de travail) plus il était difficile de se réinsérer par la suite. De ce fait, la revalorisation du montant du Clca à taux réduit plus importante que celle du Clca à taux plein s'inscrit dans cette politique, puisqu'entre 2004 et 2010 le montant du Clca à taux réduit a été majoré de 26,5 % tandis que celui du Clca taux plein ne l'a été que de 10 %. Ainsi, entre 2003 et 2006, le nombre d'enfants dont les parents sont bénéficiaires de la composante à taux réduit a crû de 44 %, alors que sur la même période, ceux concernés par le Clca taux plein n'a augmenté que très faiblement, à peine 1 %. Le nombre de bénéficiaires du Clca taux réduit (durée de travail inférieure ou égale à un mi-temps) augmente par la suite extrêmement modérément : entre 2006 et 2009, la progression est de 1 % tandis que le Clca à taux plein baisse de -10 %. Cette tendance continue jusqu'en 2010 atteignant pour le Clca à taux plein -4 % et -7 % pour le Clca à taux réduit (cf. figure 9).

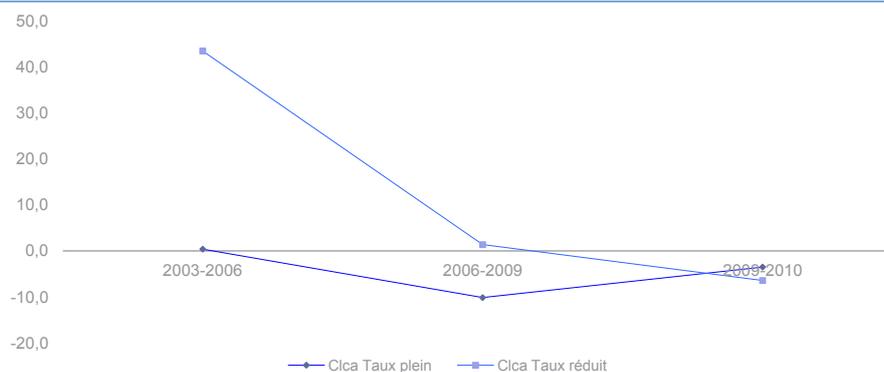
Globalement, le Clca est surtout perçu par les femmes (21) et est fonction de la taille de la famille. Plus le nombre d'enfants augmente, plus le Clca est perçu à taux plein. Le niveau de diplôme est également discriminant, plus le niveau de diplôme est élevé plus le Clca est perçu à taux réduit, 71 % des parents bénéficiaires entrant dans le Clca à taux réduit ont un diplôme supérieur ou égal à bac +2. La décision d'arrêter ou de réduire son activité professionnelle est soumise principalement à des

(19) Deux autres prestations peuvent accompagner la cessation temporaire d'activité, le Colca (Complément optionnel de libre choix d'activité) et la Paje couple. Le Colca a été créé en 2006, deux ans après la mise en place de la Paje. D'une durée plus courte et d'un montant plus élevé, il est ouvert aux familles d'au moins 3 enfants dont un doit être âgé de moins de 3 ans. La Paje couple est un droit au Clca à taux réduit pouvant être ouvert simultanément à chaque membre du couple, sans que le montant total puisse excéder le montant d'un complément d'activité à taux plein. Seulement 0,2 % des enfants des enfants de moins de 3 ans dont l'un ou les deux parents sont actifs bénéficient de l'une ou l'autre composante, ce qui ne permet pas une analyse en profondeur.

(20) J. Clément et M.-J. Robert, « La prestation d'accueil du jeune enfant... », *op. cit.*

(21) Au niveau national, seulement 3 % sont des hommes.

Figure 9: Évolution du nombre d'enfants de moins de 3 ans bénéficiaires du complément de libre choix d'activité (%)



Sources : Caisses d'allocations familiales d'Île-de-France, 2003, 2006, 2009 et 2010.
 Lecture : Entre 2003 et 2006, le Clca à taux plein a augmenté de 0,4 % en Île-de-France.
 Champ : Enfants de moins de 3 ans bénéficiaires du Clca en région Île-de-France.

contraintes d'organisation (tant professionnelles que familiales) ou financières. Le manque de places dans les structures collectives, les contraintes d'horaires ou encore celles liées au coût de la garde sont autant d'obstacles qui jouent dans la décision des parents ayant choisi le Clca (22).

Finalement, en Île-de-France, en 2010, 41 % de la population des enfants de moins de 3 ans bénéficient d'une de ces trois prestations, Cmg assistante maternelle, Cmg garde à domicile, complément de libre choix d'activité.

III. La moitié des enfants franciliens couverts par une offre totale d'accueil

Pour apprécier globalement l'offre d'accueil et la mettre en regard des besoins potentiels, on a recours à la notion de taux de couverture qui est le rapport entre l'offre de garde « formelle collective et individuelle contractualisée » et le nombre d'enfants âgés de moins de 3 ans. La capacité théorique d'accueil pour 100 enfants de moins de 3 ans traduit un potentiel d'accueil (cf. encadré 3).

Encadré 3 :

Calcul de la capacité d'accueil théorique (23)

La capacité d'accueil théorique en modes de garde formels correspond à l'ensemble des places offertes aux enfants de moins de 3 ans à un instant donné. Pour la calculer, il convient donc de connaître les places mises à disposition pour les enfants de cette tranche d'âge par les assistant(e)s maternel(le)s (qui peuvent également accueillir des plus âgés), les établissements d'accueil des jeunes enfants, les salariés à domicile (qui peuvent aussi s'adresser à des enfants plus grands). Ces informations n'étant pas toutes disponibles, la capacité d'accueil théorique est approchée en mobilisant parfois des données sur l'accueil constaté. C'est le cas de l'accueil effectué par un salarié au domicile des parents, ou de l'accueil dans des microcrèches financées par la Paje. Cet indicateur comptabilise des places d'accueil à un instant donné, et non des enfants gardés. Ainsi, on ignore le fait que certaines places peuvent être utilisées par plusieurs enfants à temps partiel. Ce peut être le cas de places en établissement d'accueil du jeune enfant. De même, d'autres places ne comblent pas tout à fait les besoins : ce peut être le cas des places en établissements préélémentaires, utilisées souvent pour la tranche d'âge des 2-3 ans à mi-temps, et qui nécessitent un complément d'accueil. Un enfant peut donc occuper deux places d'accueil (école et assistante maternelle par exemple). Pour l'accueil collectif et les crèches familiales, sont repris les agréments délivrés dans chaque départe-

tement par les services du conseil général. Ils sont suivis par le biais des données de gestion des Caf pour les équipements bénéficiant de la prestation de service unique. [...] Cette donnée est conforme à la notion d'accueil théorique. Par contre, [...] le nombre de places auprès de salariés à domicile correspond au nombre d'enfants effectivement accueillis. Enfin, le nombre de places chez les assistant(e)s maternel(le)s destinées aux enfants de moins de 3 ans n'est pas directement disponible. Il est obtenu en appliquant une clef de répartition sur le nombre total de places offertes par les assistant(e)s maternel(le)s issu de l'enquête Pmi de la Drees corrigées des données Ircem. Ce nombre total de places correspond aux agréments délivrés dans chaque département par les services du conseil général pour l'ensemble des assistant(e)s maternel(le)s en activité et n'exerçant pas au sein d'une crèche familiale (une partie des agréments recensés peut être le fait de personnes qui se sont en réalité retirées du marché du travail, et une autre partie est le fait d'assistant(e)s maternel(le)s déjà comptabilisé(e)s en accueil familial au sein des Eaje). La clef appliquée à ce nombre de places correspond à la part des cotisations sociales prises en charge par les Caf pour les enfants de moins de 3 ans dans le total des cotisations sociales prises en charge par les Caf pour les enfants effectivement gardés par les assistant(e)s maternel(le)s au 31 décembre 2009. Elle est calculée -pour chaque département- à partir des données de la Cnaf disponibles sur les familles percevant un complément mode de garde pour l'emploi direct d'un(e) assistant(e) maternel(le) agréé(e).

(22) E. Legendre et S. Vanovermier, « Situations professionnelles à l'entrée et à la sortie du complément de libre choix d'activité (Clca) », *Études et Résultats*, Drees, n°750, février 2011
 (23) Cette définition est celle de la Cnaf citées in D.Boyer (coord) « L'accueil du jeune enfant... », *op.cit*

Rappelons que l'Île-de-France compte au 1er janvier 2010, 493 114 enfants de moins de 3 ans.

1. L'accueil théorique pour 100 enfants de moins de 3 ans

- *Un taux de couverture en accueil collectif contrasté*

En 2010, le nombre de places en établissements d'accueil du jeune enfant pour 100 enfants de moins de 3 ans atteint en moyenne en Île-de-France 23,6 places. Le nombre de places selon la structure peut être mis en regard des différentes évolutions du nombre des Eaje. Ainsi, les crèches collectives sont celles qui offrent le plus de places (11,2) alors que les structures parentales en offrent le moins (0,3 places). La forte hausse des structures multi-accueil, permet d'offrir 6,8 places pour 100 enfants, l'accueil familial atteint 3,5 places.

La population de Paris et des Hauts-de-Seine dont les revenus sont en moyenne plus élevés que ceux des autres départements (24), bénéficient paradoxalement de l'offre d'accueil la moins coûteuse (25)

de la moyenne nationale. C'est en Essonne que la densité de places offertes en accueil familial est la plus forte avec 9 places pour 100 enfants de moins de 3 ans.

Le département de Paris est la principale zone d'implantation des établissements d'accueil collectif du jeune enfant. Plus on s'en éloigne, plus la densité en termes d'équipement et de taux de couverture baisse. Les communes les plus périphériques de l'Île-de-France comme à l'est de la Seine-et-Marne ou la moitié ouest du département des Yvelines ont un potentiel d'accueil situé entre 10 et 25 places pour 100 enfants de moins de 3 ans ou sont dépourvues d'infrastructures que nous pouvons mettre en relation entre autre avec une densité moindre de la population dans les espaces de la région francilienne (cf. carte).

Les taux de couverture les plus remarquables, 100 places et plus pour 100 enfants, sont principalement situés sur les espaces périurbains de la grande couronne et relativement éloignés des centres administratifs. Généralement, ces fortes

Tableau 2 : Places pour 100 enfants de moins de 3 ans par département et par type d'établissement collectif en 2010

	Paris	Hauts-de-Seine	Seine-Saint-Denis	Val-de-Marne	Seine-et-Marne	Yvelines	Essonne	Val-d'Oise	Île-de-France	France Métropolitaine (2009)
Crèche collective	29,3	13,5	5,4	14,9	2,8	8,5	5,1	4,3	11,2	12,7
Crèche parentale	0,6	0,5	0,1	0,3	0,1	0,1	0,3	0,0	0,3	0,1
Crèche familiale	3,0	2,8	1,4	2,5	2,3	5,6	9,0	3,2	3,5	1,8
Multi-accueil	3,1	15,0	8,3	4,0	5,7	7,0	3,9	6,2	6,8	.
Halte-garderie	4,1	1,6	0,7	1,2	1,3	1,1	2,4	1,9	1,8	.
Nombre d'enfants de moins de 3 ans	74 150	69 702	75 865	56 304	55 709	58 190	51 450	51 744	493 114	2 287 954
Places pour 100 enfants de moins de 3 ans	40,0	33,3	15,8	22,8	12,3	22,3	20,7	15,7	23,6	14,7

Sources : Caisses d'allocations familiales d'Île-de-France, 2010 et Insee, recensement au 1er janvier 2010.

Lecture : En 2010, les crèches collectives de Paris offrent 29,3 places pour 100 enfants de moins de 3 ans.

Champ : Enfants de moins de 3 ans en région Île-de-France.

en se situant bien au-dessus de la moyenne régionale et même nationale. Paris compte 40,0 places en Eaje pour 100 enfants de moins de 3 ans, avec près des trois quarts de ces places en crèches collectives, alors que les Hauts-de-Seine en offrent 33,3, partagées principalement entre les crèches collectives et les établissements multi-accueil (cf. tableau 2). À l'inverse, la Seine-Saint-Denis où vivent 15,4 % des enfants de moins de 3 ans (26) dont un tiers est issu de familles d'ouvriers, propose seulement 15,8 places pour 100 enfants de cette tranche d'âge. Il est avec la Seine-et-Marne et le Val-d'Oise, le département à se situer bien au-dessous de la moyenne régionale et proche

concentrations de places pour les enfants de moins de 3 ans se localisent soit dans les communes d'activité économique importante telles que Rungis ou encore Chennevières-lès-Louvres (27) offrant à la population employée une solution d'accueil dans les communes du lieu d'implantation de leur travail, soit dans les espaces plutôt isolés (Ocquerre, Mousseaux-sur-Seine, Mouret-sur-Loing) concentrant les services d'accueil collectifs des communes voisines. Les territoires dont les taux de couverture sont supérieurs à la moyenne se situent majoritairement à Paris et dans l'ouest francilien (Hauts-de-Seine et Yvelines). Dans les Hauts-de-Seine,

(24) Le niveau de vie médian de la région Île-de-France est de 21 373€ en 2008 ; à Paris et dans les Hauts-de-Seine, il est proche de 24 000€ M. Sagot, « Niveaux de vie des Franciliens en 2008 : situation régionale et départementale », *Note Rapide, Société*, Institut d'aménagement et d'urbanisme, n°550, juin 2011

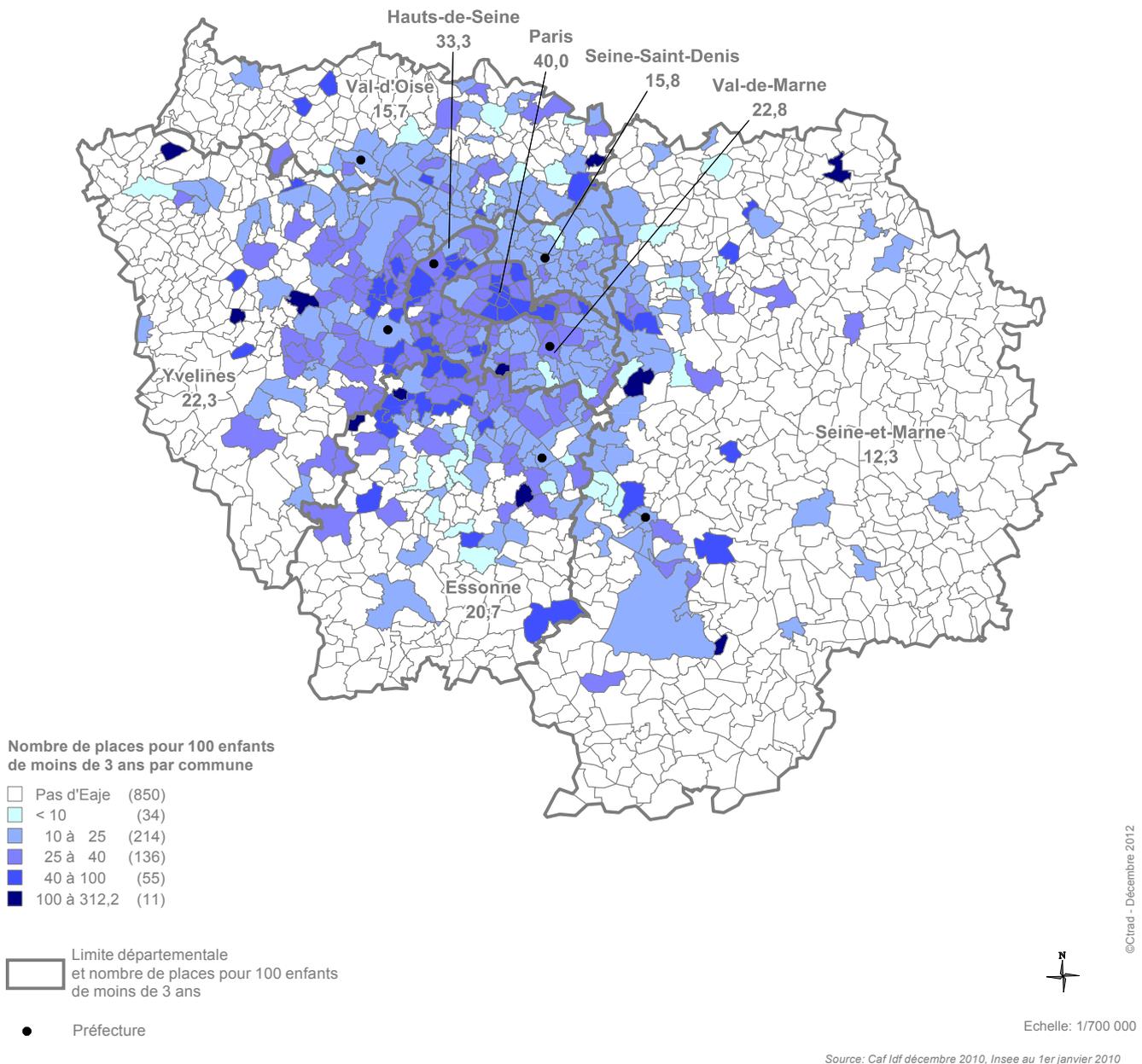
(25) Pour le reste à charge mensuel pour les familles, D. Boyer (coord.), « L'accueil du jeune... », *op. cit.*, p. 35

(26) Soit 0,4 point de plus que Paris.

(27) Pour Rungis, le nombre de places pour 100 enfants s'élève à 104,5 et pour Chennevières-lès-Louvres (aéroport de Roissy Charles-de-Gaulle) à 278,3 places.

Places en établissements d'accueil collectif du jeune enfant en Île-de-France

Moyenne régionale: 23,6 places pour 100 enfants de moins de 3 ans



plus de la moitié des communes permettent à plus d'un quart de la population infantile de bénéficier d'une place en Eaje. Dans une moindre mesure, les communes du nord de l'Essonne limitrophes des Hauts-de-Seine et du Val-de-Marne offrent des capacités d'accueil similaires laissant la moitié sud du département en deçà.

En Seine-Saint-Denis seulement 3 communes (Romainville, Le Raincy et Coubron (28)) offrent des capacités d'accueil proches de celles des Hauts-de-Seine (entre 25 et 40 places pour

100 enfants) tandis que Villetaneuse, Sevran et Le Blanc Mesnil (29) en offrent moins de 10. Globalement, cette géographie des places d'accueil en 2010 renvoie aux grandes lignes de la division sociale de l'espace francilien avec d'abord, une densité d'infrastructures graduelle du centre vers la périphérie, puis un ensemble de noyaux périurbains polarisant la très grande périphérie. Enfin, on observe la dichotomie classique opposant un ouest globalement favorisé à une zone orientale accusant des carences d'équipement, notamment dans le département de la Seine-Saint-Denis.

(28) Le Raincy et Coubron étant les communes aisées du département – en comparaison avec les communes voisines - avec un revenu médian annuel compris entre 25 000 et 27 000 euros. Revenu médian par unité de consommation en 2009, Insee, DGFIP, Revenus fiscaux localisés des ménages.
 (29) Le revenu médian de ces communes est compris entre 12 000 et 14 000 euros. Revenu médian par unité de consommation en 2009, id.

- *Eclairage sur la situation en 2011*

- En 2011, 2 884 établissements d'accueil collectif offrent 120 413 places agréées

En 2011, les places en équipements collectifs ont globalement augmenté de 0,7 places pour 100 enfants en Île-de-France (cf. tableau 3 et annexe 7).

En 2010, ce nombre de places s'établit à 86 033, soit une très légère augmentation de +0,4 % (cf. encadré 3 supra).

Si l'on rapporte cette offre des assistantes maternelles au nombre d'enfants de moins de 3 ans, on obtient une moyenne de 17,4 places pour 100 enfants (cf. figure 10). Cette couverture varie selon

Tableau 3 : Places pour 100 enfants de moins de 3 ans par département et par type d'établissement collectif en 2011

	Paris	Hauts-de-Seine	Seine-Saint-Denis	Val-de-Marne	Seine-et-Marne	Yvelines	Essonne	Val-d'Oise	Île-de-France	France Métropolitaine (2010)
Crèche collective	29,4	13,4	4,6	14,8	3,2	8,2	5,1	4,8	11,1	13,1
Crèche parentale	0,6	0,5	0,1	0,4	0,1	0,1	0,3	0,0	0,3	0,1
Crèche familiale	3,0	2,4	1,3	2,5	2,5	5,6	8,9	3,0	3,5	1,7
Multi-accueil	3,6	16,6	9,8	5,0	6,7	8,0	4,5	6,1	7,8	.
Halte-garderie	4,0	1,7	0,6	0,9	1,6	1,0	2,4	1,9	1,8	.
Nombre d'enfants de moins de 3 ans	74 150	69 702	75 865	56 304	55 709	58 190	51 450	51 744	493 114	2 287 954
Places pour 100 enfants de moins de 3 ans	40,6	34,5	16,5	23,6	14,2	23,0	21,3	15,9	24,3	14,9

Sources : Caisses d'allocations familiales d'Île-de-France, 2011 et Insee, recensement au 1er janvier 2010.

Lecture : En 2011, les crèches collectives de la Seine-et-Marne offrent 3,2 places pour 100 enfants de moins de 3 ans.

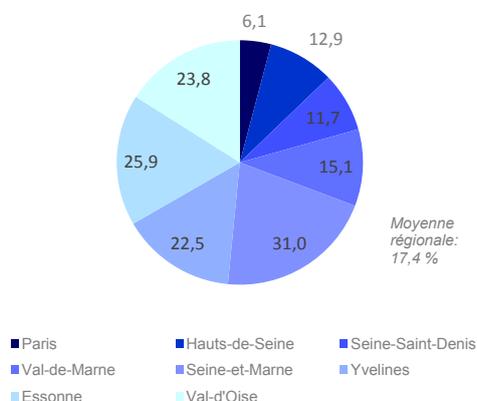
- *Un taux de couverture par les Cmg plus important en grande couronne*

- En 2010, près de 86 000 places sont offertes par les assistantes maternelles agréées

En 2009, en Île-de-France, selon les données issues de l'enquête Pmi de la Drees, les agréments délivrés par les services des conseils généraux pour l'ensemble des assistantes maternelles en activité et n'exerçant pas au sein d'une crèche familiale permettent de recenser 93 544 places dont 85 675 sont estimées être destinées à des enfants de moins de 3 ans.

les départements ; plus on s'éloigne de Paris, plus le nombre de places potentielles offertes chez une assistante maternelle est important. En effet, Paris dispose de l'offre la plus faible, seulement 6 places sont offertes chez une assistante maternelle (sans doute liée à la difficulté de disposer d'un logement suffisamment grand pour accueillir des jeunes enfants). Dans les départements de la grande couronne, cette offre concerne plus d'un enfant sur cinq ; en Seine-et-Marne, elle atteint 30 places pour 100 enfants de moins de 3 ans. On constate ainsi que cette offre est plus importante dans les zones de faible densité urbaine.

Figure 10 : Nombre de places potentielles chez les assistantes maternelles pour 100 enfants de moins de 3 ans par département



Dans la mesure où le mode de recensement de l'information par la Drees, établi sous forme d'enquêtes permettant d'évaluer le nombre de places potentiellement disponibles auprès des assistantes maternelles directement employées par des particuliers, diffère de celui opéré par le système d'information de gestion des Caf qui donne un nombre d'enfants bénéficiaires du Complément mode de garde assistante maternelle, alors ces deux sources ne peuvent être ni rapprochées ni comparées. Dans cette partie, il s'agit d'évaluer le nombre de places potentielles pour 100 enfants de moins de 3 ans. Ainsi, le nombre de places total correspond aux agréments délivrés dans chaque département par les services du conseil général pour l'ensemble des assistantes maternelles en activité, mais une partie des agréments recensés peut provenir de personnes retirées du marché du travail.

- Près de 25 000 enfants de moins de 3 ans sont gardés par un salarié à domicile.

Dans la mesure où il n'est pas possible d'évaluer directement une capacité d'accueil pour la garde au domicile des parents, on retient la notion d'usage : le nombre de places d'accueil par les salariés à domicile est alors égal au nombre d'enfants gardés.

En 2010, près de 25 000 enfants de moins de 3 ans sont gardés au domicile de leur parent par une employée. On dénombre en Île-de-France, 5 places pour 100 enfants de moins de 3 ans.

Sources : Caisses d'allocations familiales d'Île-de-France, Drees (décembre 2010), Ircem, Cnaf (décembre 2009), Insee, recensement au 1er janvier 2010.

Lecture : À Paris, 6,1 places sont offertes pour 100 enfants de moins de 3 ans auprès des assistantes maternelles.

Champ : Assistantes maternelles employées par des particuliers pour des enfants de moins de 3 ans.

● Une offre potentielle totale d'accueil différenciée selon la petite et la grande couronne

Tous modes d'accueil confondus, l'Île-de-France offre 46,1 places pour 100 enfants de moins de 3 ans (30). Cette capacité d'accueil varie de 28,4 places en Seine-Saint-Denis à 60,9 places à Paris. L'offre de places chez les assistantes maternelles révèle une césure importante entre la petite et la grande couronne (31) et répond à l'offre en accueil collectif.

Les Yvelines se démarquent de cette tendance avec un nombre de places chez les assistantes maternelles égal à celui des places en Eaje. La Seine-Saint-Denis se distingue des autres départements avec un potentiel d'accueil total nettement inférieur à la moyenne régionale, 28,4 places pour 100 enfants de moins de 3 ans. Au vu du taux d'enfants de moins de trois ans appartenant à une famille dont au moins un des deux parents est inactif (23,8 %), on peut supposer que cette faible couverture d'accueil est compensée par une garde parentale.

loppée avec des taux deux fois supérieurs à la moyenne régionale (cf. tableau 4). Rappelons que cette offre de garde est une des plus coûteuses.

2. L'offre de garde au regard de l'activité des parents : plus de la moitié des enfants d'actifs couverts

Pour approcher au mieux les besoins de mode de garde des familles, le nombre de places théoriques a été rapporté au nombre d'enfants de moins de 3 ans dont l'un ou les deux parents sont actifs, estimé à 361 417 enfants (32). En 2010, l'Île-de-France offre un potentiel de 63 places d'accueil pour 100 enfants de moins de 3 ans dont le ou les parents

Population active (33)

La population active regroupe la population active occupée (appelée aussi « population active ayant un emploi ») et les chômeurs.

Tableau 4 : Places pour 100 enfants de moins de 3 ans par département et par type d'accueil formel en 2010

	Paris	Hauts-de-Seine	Seine-Saint-Denis	Val-de-Marne	Seine-et-Marne	Yvelines	Essonne	Val-d'Oise	Île-de-France	France Métropolitaine (2009)
Places chez les assistantes maternelles	6,1	12,9	11,7	15,1	31,0	22,5	25,9	23,8	17,4	27,0
Enfants bénéficiant d'un Cmg garde à domicile	14,7	10,7	0,9	3,6	0,7	3,8	1,0	1,0	5,0	1,9
Places en établissement d'accueil collectif du jeune enfant	40,0	33,3	15,8	22,8	12,3	22,3	20,7	15,7	23,6	14,7
Nombre d'enfants de moins de 3 ans	74 150	69 702	75 865	56 304	55 709	58 190	51 450	51 744	493 114	2 287 954
Capacité théorique totale d'accueil	60,9	56,9	28,4	41,6	44,0	48,6	47,5	40,6	46,1	43,6

Sources : Caisses d'allocations familiales d'Île-de-France, Fileas 2010, Drees (décembre 2010), Ircem, Cnaf (décembre 2009), Insee, recensement au 1er janvier 2010.

Lecture : En 2010, la Seine-Saint-Denis offre un potentiel d'accueil total de 28,4 places pour 100 enfants de moins de 3 ans.

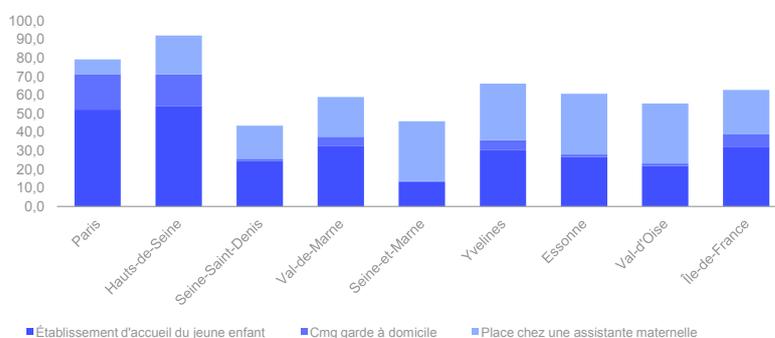
Champ : Enfants de moins de 3 ans en région Île-de-France.

Enfin, la garde à domicile évaluée grâce au nombre d'enfants bénéficiaires de cette prestation montre d'une part, le faible recours à cette offre d'accueil et d'autre part, que c'est à Paris et dans les Hauts-de-Seine qu'elle est surtout déve-

sont actifs.

Les Eaje participent pour 32 places à l'accueil de 100 enfants ayant besoin de garde, les assistantes maternelles pour 24 places et la garde à domicile pour 7 places (cf. figure 11). La majorité des départ-

Figure 11 : Places pour 100 enfants de moins de 3 ans selon le mode de garde en 2010 (%)



Sources : Caisses d'allocations familiales d'Île-de-France, 2010 et Insee, RP 2008

Lecture : En 2010, à Paris, 52,1 places sont offertes en établissement d'accueil collectif pour 100 enfants.

Champ : Enfants de moins de 3 ans dont le ou les parents sont actifs en région Île-de-France.

(30) Dans la mesure où nous ne disposons pas des données relatives aux assistantes maternelles selon la méthode retenue plus haut (cf. encadré n° 3), il n'a pas été possible ici de faire un bilan total de l'offre potentielle d'accueil en 2011.

(31) Paris et la petite couronne se situent en-deçà de la moyenne régionale alors que les départements de la grande couronne bien au-dessus, se rapprochent nettement de la moyenne nationale.

(32) Ici sont exclus les enfants dont l'un ou les deux parents sont inactifs (sans profession) estimant alors que le mode de garde est parental. Le ou les parents chômeurs sont inclus dans l'analyse estimant qu'ils nécessitent d'un mode de garde pour la recherche d'un emploi, données au RP 2008.

(33) Définitions de l'Insee.

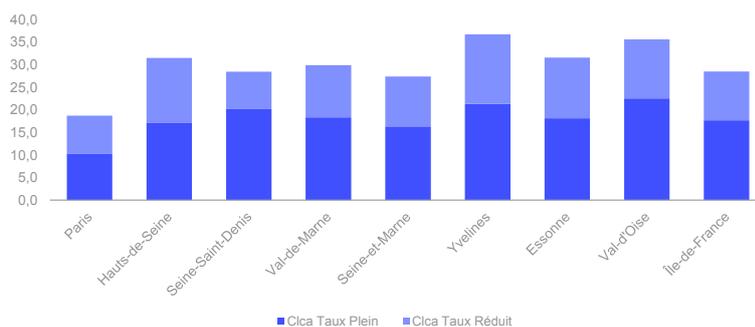
tements offre à plus de la moitié des enfants de moins de 3 ans une possibilité d'accueil, à l'exception de la Seine-Saint-Denis et de la Seine-et-Marne où moins d'un enfant sur deux est couvert par un mode de garde, alors que plus de 75 % ont été estimés comme ayant besoin de garde (cf. figure 1 supra). Paris et les Hauts-de-Seine offrent cette possibilité à plus de ¾ des enfants. Les trois départements les plus aisés de la région francilienne (Paris, Hauts-de-Seine et Yvelines) sont supérieurs à la moyenne régionale avec des taux de couverture compris entre 92 % pour les Hauts-de-Seine et 66 % pour les Yvelines. Le Val-de-Marne et le Val-d'Oise restent malgré tout en-dessous de la moyenne régionale. Les Hauts-de-Seine et Paris couvrent plus d'un enfant sur deux par l'accueil collectif et les Yvelines, plus d'un sur trois tant par l'accueil collectif qu'individuel (cf. annexe 8). L'Essonne qui ne fait pas partie des départements aisés de l'Île-de-France est le seul département de la grande couronne à avoir un taux de couverture proche de la moyenne avec 61 %, composé principalement par l'accueil individuel (34 %). À peine ¼ des enfants de moins de 3 ans avec des parents actifs bénéficient d'une place en Eaje en Seine-Saint-Denis et 1/3 en accueil individuel en Seine-et-Marne.

À l'inverse, les différents modes de garde du Val-d'Oise offrent 40 places pour 100 enfants de moins de 3 ans (34) mais en contrepartie, 36 % de ces enfants ont des parents bénéficiaires d'un Clca. Le taux de couverture par le Clca est d'autant plus élevé que les places en Eaje sont faibles ; comme en Seine-Saint-Denis où 16 places en Eaje sont offertes pour 100 enfants de moins de 3 ans alors que 28 % d'entre eux ont un parent qui a réduit ou suspendu son activité et perçoit le Clca. Les Hauts-de-Seine se démarquent de cette tendance en restant le département où les taux de couverture par les modes d'accueil collectif et individuel et par le Clca sont dans les plus élevés, respectivement 57 % et 32 %.

Conclusion

L'accueil du jeune enfant demeure plus que jamais au cœur des préoccupations parentales et des politiques publiques. Cette note, qui participe à la connaissance de l'accueil du jeune enfant en Île-de-France, se fait l'écho de constats déjà pointés généralement sur ce sujet, et particulièrement

Figure 12: Part des enfants de moins de 3 ans vivant dans un foyer bénéficiaire du Clca en 2010 (%)



Sources : Caisses d'allocations familiales d'Île-de-France, 2010 et Insee, RP 2008.

Lecture : En 2010, à Paris, 10,3 % des enfants dont les parents sont actifs bénéficient du Clca taux plein.

Champ : Enfants de moins de 3 ans dont l'un ou les deux parents sont actifs en région Île-de-France.

● *L'usage du Clca à taux plein plus répandu chez les actifs*

Rappelons qu'en Île-de-France, 103 000 enfants de moins de 3 ans ont des parents bénéficiaires du Clca. Il est apparu intéressant d'examiner la situation d'activité des parents avant de s'emparer de ce dispositif. Ainsi 29 % des enfants de moins de 3 ans dont les parents sont actifs sont concernés par cette prestation dont plus de la moitié à taux plein. Cette proportion varie selon le département : les Yvelines (37 %) et le Val-d'Oise (36 %) se démarquent nettement de la région contre 19 % à Paris (cf. figure 12). Comme il est mentionné dans l'enquête de la Drees, différentes motivations entrent en considération dans le choix du mode de garde, notamment pour le Clca. À Paris, 19 % d'enfants sont bénéficiaires du Clca. Une des raisons qui peut être avancée est due au fait que les accueils collectif et individuel offrent un potentiel d'accueil à 61 % d'enfants de moins de 3 ans (cf. tableau 4).

l'insuffisance de l'offre de places d'accueil, malgré sa progression et la diversité des moyens proposés, ainsi que la mise en évidence des disparités territoriales. L'importance du sujet est telle qu'il figure au rang des priorités du Haut conseil de la famille qui, en 2013, sous l'impulsion du gouvernement, devra tenter d'apporter des pistes de réflexion pour accroître des solutions d'accueil des jeunes enfants en termes de places en crèches et chez les assistantes maternelles dans les zones en carence, participant ainsi à corriger les inégalités territoriales. Au-delà des moyens financiers, la réflexion portera également sur l'ajustement par les acteurs locaux des réponses apportées aux familles au regard de leurs contraintes (horaires décalés, temps de trajet domicile travail). En tant qu'acteur majeur dans la mise en œuvre de la politique d'accueil du jeune enfant, la branche famille sera partie prenante des rééquilibres à opérer.

Emmanuelle Pascal-Depecker
Ctrad - Caf en Île-de-France

(34) Alors que la moyenne Île-de-France est de 46,1 places pour 100 enfants de moins de 3 ans.

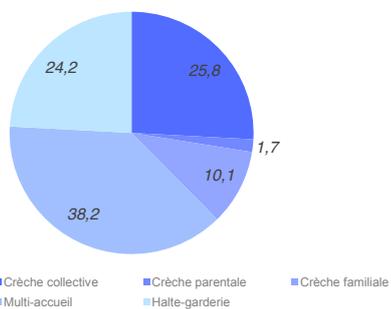
Annexes

Annexe 1: Répartition des Eaje et des places agréées par département en 2010 (%)



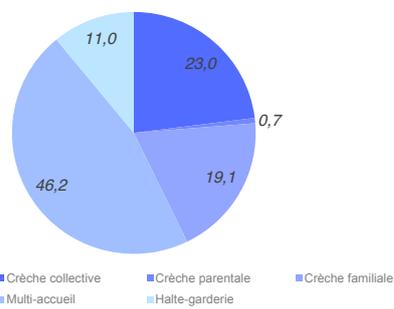
Eaje en Seine-et-Marne

178 Eaje



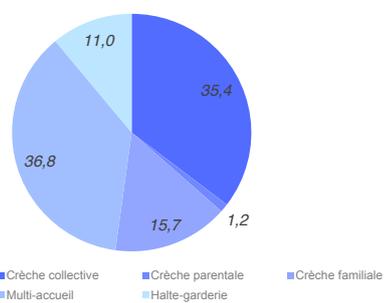
Places agréées en Seine-et-Marne

6 858 places agréées



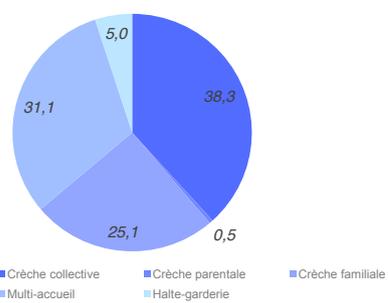
Eaje dans les Yvelines

345 Eaje



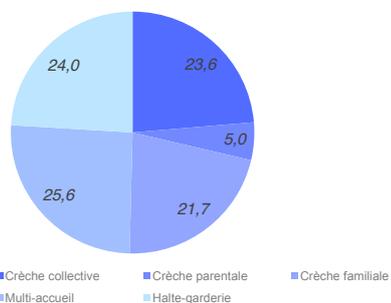
Places agréées dans les Yvelines

12 992 places agréées



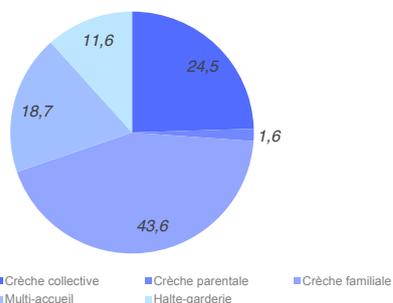
Eaje en Essonne

258 Eaje



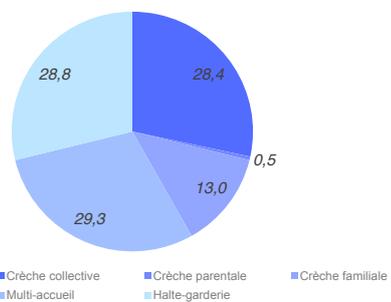
Places agréées en Essonne

10 643 places agréées



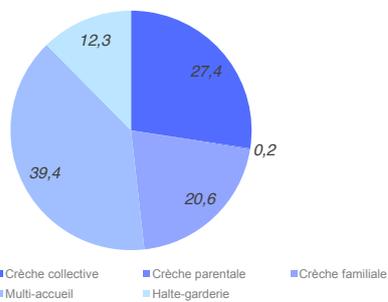
Eaje dans le Val-d'Oise

208 Eaje



Places agréées dans le Val-d'Oise

8 147 places agréées



Source : Caisses d'allocations familiales d'Île-de-France, 2010.

Lecture : En Seine-Saint-Denis en 2010, les crèches collectives représentent 27,0 % des établissements d'accueil du jeune enfant.

Annexe 2 : Nombre de structures par département et par type de structures

		Crèche collective	Crèche parentale	Crèche familiale	Multi-accueil	Halte-garderie	Total des structures d'accueil
Paris	2003	285	23	43	41	94	486
	2006	338	28	48	55	127	596
	2009	369	27	48	63	143	650
	2010	378	27	48	70	145	668
Hauts-de-Seine	2003	215	18	48	51	80	412
	2006	217	24	39	132	66	478
	2009	187	23	27	221	55	513
Seine-Saint-Denis	2010	184	23	26	243	54	530
	2003	119	5	32	23	51	230
	2006	109	5	28	67	33	242
Val-de-Marne	2009	91	5	21	115	29	261
	2010	74	5	21	144	30	274
	2003	166	7	35	29	45	282
Seine-et-Marne	2006	168	9	35	46	38	296
	2009	168	8	27	68	38	309
	2010	174	9	31	72	39	325
Yvelines	2003	50	4	26	27	77	184
	2006	53	4	26	56	50	189
	2009	53	4	25	66	50	198
Essonne	2010	46	3	18	68	43	178
	2003	126	4	55	69	55	309
	2006	123	3	53	95	45	319
Val-d'Oise	2009	123	4	52	121	41	341
	2010	122	4	54	127	38	345
	2003	68	17	66	31	79	261
Île-de-France	2006	59	14	60	57	63	253
	2009	62	15	51	78	55	261
	2010	61	13	56	66	62	258
France	2003	67	6	60	26	100	259
	2006	53	3	36	44	76	212
	2009	60	2	27	58	64	211
	2010	59	1	27	61	60	208
France	2003	1 096	84	365	297	581	2 423
	2006	1 120	90	325	552	498	2 585
	2009	1 113	88	278	790	475	2 744
	2010	1 098	85	281	851	471	2 786

Sources : Caisses d'allocations familiales d'Île-de-France, 2003, 2006, 2009 et 2010.

Lecture : En 2010 dans les Hauts-de-Seine, on compte un total de 530 structures d'accueil du jeune enfant.

Annexe 3 : Évolution des structures collectives par département entre 2003 et 2010 (%)

	Crèche collective	Crèche parentale	Crèche familiale	Multi-accueil	Halte-garderie	Évolution totale des structures d'accueil
Paris	32,6	17,4	11,6	70,7	54,3	37,4
Hauts-de-Seine	-14,4	27,8	-45,8	376,5	-32,5	28,6
Seine-Saint-Denis	-37,8	0,0	-34,4	526,1	-41,2	19,1
Val-de-Marne	4,8	28,6	-11,4	148,3	-13,3	15,2
Seine-et-Marne	-8,0	-25,0	-30,8	151,9	-44,2	-3,3
Yvelines	-3,2	0,0	-1,8	84,1	-30,9	11,7
Essonne	-10,3	-23,5	-15,2	112,9	-21,5	-1,1
Val-d'Oise	-11,9	-83,3	-55,0	134,6	-40,0	-19,7
Île-de-France	0,2	1,2	-23,0	186,5	-18,9	15,0

Sources : Caisses d'allocations familiales d'Île-de-France, 2003 et 2010.

Lecture : Entre 2003 et 2010 dans le Val-de-Marne, le nombre de crèches collectives a augmenté de 4,8 %.

Annexe 4 : Nombre de places agréées par département et par type de structures

		Crèche collective	Crèche parentale	Crèche familiale	Multi-accueil	Halte-garderie	Total des structures d'accueil
Paris	2003	17 780	376	2 009	970	1 923	23 058
	2006	19 765	456	2 207	1 760	2 540	26 728
	2009	21 372	444	2 177	2 036	2 955	28 984
	2010	21 715	446	2 198	2 299	3 028	29 686
Hauts-de-Seine	2003	9 850	269	3 277	1 631	1 610	16 637
	2006	11 040	349	2 173	5 179	1 351	20 092
	2009	9 599	337	2 023	9 378	1 137	22 474
	2010	9 400	344	1 935	10 440	1 096	23 215
Seine-Saint-Denis	2003	6 647	74	1 620	743	920	10 004
	2006	6 088	74	1 382	2 510	580	10 634
	2009	5 129	80	1 056	4 736	484	11 485
	2010	4 088	80	1 056	6 270	499	11 993
Val-de-Marne	2003	7 963	206	2 011	743	753	11 676
	2006	8 095	143	2 015	1 223	636	12 112
	2009	8 195	136	1 291	2 081	629	12 332
	2010	8 417	150	1 380	2 259	655	12 861
Seine-et-Marne	2003	1 667	58	3 260	3 563	1 221	9 769
	2006	1 844	60	1 769	2 907	885	7 465
	2009	1 848	58	1 710	3 111	874	7 601
	2010	1 579	48	1 308	3 171	752	6 858
Yvelines	2003	4 466	53	4 190	1 788	1 056	11 553
	2006	4 649	41	3 937	2 646	825	12 098
	2009	4 865	61	3 297	3 754	708	12 685
	2010	4 973	65	3 255	4 047	652	12 992
Essonne	2003	2 699	235	5 307	705	1 394	10 340
	2006	2 474	188	5 094	1 378	1 114	10 248
	2009	2 596	207	4 470	2 670	979	10 922
	2010	2 607	175	4 637	1 987	1 237	10 643
Val-d'Oise	2003	1 677	62	3 989	888	1 039	7 655
	2006	1 890	47	2 362	2 189	1 218	7 706
	2009	2 234	30	1 862	3 066	1 060	8 252
	2010	2 233	15	1 681	3 213	1 005	8 147
Île-de-France	2003	52 749	1 333	25 663	11 031	9 916	100 692
	2006	55 845	1 358	20 939	19 792	9 149	107 083
	2009	55 838	1 353	17 886	30 832	8 826	114 735
	2010	55 012	1 323	17 450	33 686	8 924	116 395

Sources : Caisses d'allocations familiales d'Île-de-France, 2003, 2006, 2009 et 2010.

Lecture : En 2010 en Seine-et-Marne, on compte un total de 6 858 places agréées dans les structures d'accueil de jeune enfant.

Annexe 5 : Évolution des places agréées par département entre 2003 et 2010 (%)

	Crèche collective	Crèche parentale	Crèche familiale	Multi-accueil	Halte-garderie	Évolution totale des places agréées
Paris	22,1	18,6	9,4	137,0	57,5	28,7
Hauts-de-Seine	-4,6	27,9	-41,0	540,1	-31,9	39,5
Seine-Saint-Denis	-38,5	8,1	-34,8	743,9	-45,8	19,9
Val-de-Marne	5,7	-27,2	-31,4	204,0	-13,0	10,1
Seine-et-Marne	-5,3	-17,2	-59,9	-11,0	-38,4	-29,8
Yvelines	11,4	22,6	-22,3	126,3	-38,3	12,5
Essonne	-3,4	-25,5	-12,6	181,8	-11,3	2,9
Val-d'Oise	33,2	-75,8	-57,9	261,8	-3,3	6,4
Île-de-France	4,3	-0,8	-32,0	205,4	-10,0	15,6

Sources : Caisses d'allocations familiales d'Île-de-France, 2003 et 2010.

Lecture : Entre 2003 et 2010 dans les Yvelines, le nombre de places agréées en crèche parentale a augmenté de 22,6 %.

Annexe 6: Nombre d'enfants bénéficiaires d'un Cmg par département

		Assistante maternelle	Garde à domicile	Structure	Total bénéficiaires Cmg
	2003	4 389	7 177	.	11 566
Paris	2006	4 151	9 533	77	13 761
	2009	3 702	10 479	459	14 640
	2010	3 624	10 910	732	15 266
	2003	6 834	4 892	.	11 726
Hauts-de- Seine	2006	7 490	7 297	66	14 853
	2009	7 505	7 625	392	15 522
	2010	7 707	7 469	510	15 686
	2003	5 825	124	.	5 949
Seine-Saint- Denis	2006	6 622	370	6	6 998
	2009	6 880	623	16	7 519
	2010	7 119	667	43	7 829
	2003	7 012	1 029	.	8 041
Val-de- Marne	2006	7 494	1 673	4	9 171
	2009	7 741	1 922	84	9 747
	2010	7 927	2 048	162	10 137
	2003	10 773	252	.	11 025
Seine-et- Marne	2006	12 863	321	11	13 195
	2009	13 852	372	65	14 289
	2010	14 492	394	112	14 998
	2003	9 400	1 560	.	10 960
Yvelines	2006	10 758	2 331	8	13 097
	2009	10 349	2 257	104	12 710
	2010	10 827	2 186	193	13 206
	2003	9 526	334	.	9 860
Essonne	2006	11 115	492	35	11 642
	2009	10 983	459	85	11 527
	2010	11 333	501	109	11 943
	2003	7 196	272	.	7 468
Val-d'Oise	2006	8 860	416	19	9 295
	2009	9 075	484	44	9 603
	2010	9 690	504	82	10 276
	2003	60 955	15 640	.	76 595
Île-de- France	2006	69 353	22 433	226	92 012
	2009	70 087	24 221	1249	95 557
	2010	72 719	24 679	1943	99 341

Sources : Caisses d'allocations familiales d'Île-de-France, 2003, 2006, 2009 et 2010.

Lecture : En 2010 à Paris, 10 910 enfants de moins de 3 ans sont bénéficiaires du Cmg garde à domicile.

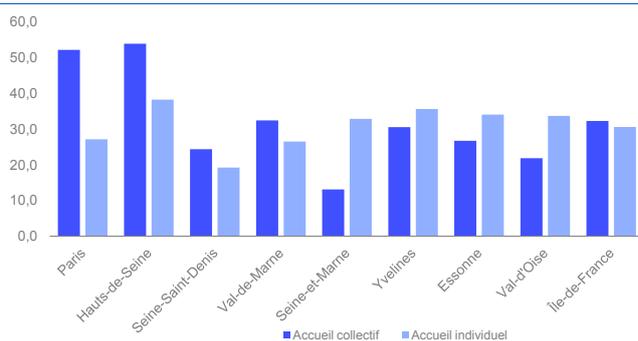
Annexe 7 : Nombre d'Eaje et de places agréées en 2011

	Crèche collective		Crèche parentale		Crèche familiale		Multi-accueil		Halte-garderie		Total	
	Eaje	Places agréées	Eaje	Places agréées	Eaje	Places agréées	Eaje	Places agréées	Eaje	Places agréées	Eaje	Places agréées
Paris	383	21 810	28	464	49	2 233	80	2 636	142	2 983	682	30 126
Hauts-de- Seine	184	9 332	23	349	23	1 656	268	11 563	52	1 151	550	24 051
Seine-Saint- Denis	62	3 473	5	80	19	1 000	173	7 470	28	454	287	12 477
Val-de- Marne	171	8 357	13	199	33	1 410	88	2 790	30	534	335	13 290
Seine-et- Marne	51	1 784	5	76	19	1 412	82	3 746	46	900	203	7 918
Yvelines	117	4 783	4	65	53	3 250	137	4 684	35	601	346	13 383
Essonne	61	2 614	13	175	57	4 602	73	2 329	63	1 250	267	10 970
Val-d'Oise	64	2 483	1	15	27	1 534	64	3 171	58	995	214	8 198
Île-de-France	1 093	54 636	92	1 423	280	17 097	965	38 389	454	8 868	2 884	120 413

Sources : Caisses d'allocations familiales d'Île-de-France, 2011.

Lecture : En 2011, l'Île-de-France compte 2 884 Eaje offrant 120 413 places agréées.

Annexe 8 : Taux de couverture par les modes de garde collective et individuelle des enfants de moins de 3 ans en 2010 (%)



Sources : Caisses d'allocations familiales d'Île-de-France, 2010, Insee RP 2008.

Lecture : En 2010 dans le Val-d'Oise, 21,8 places sont offertes en accueil collectif pour 100 enfants de moins de 3 ans.

Champ : Enfants de moins de 3 ans dont l'un ou les deux parents sont actifs.

Bibliographie :

F. Borderies, « L'offre d'accueil du jeune enfant de moins de trois ans en 2010 », *Études et Résultats*, Drees, n°803, juin 2012

D. Boyer (coord.), « L'accueil du jeune enfant en 2010 », *Données statistiques*, Observatoire national de la petite enfance, Cnaf, 2011

Centre d'analyse stratégique (Cas), *Service Public de la petite enfance : contenu, périmètre et modalités de gestion*, Paris, la Documentation française, coll. Rapports et documents, n°8, 2007

J. Clément et M.-J. Robert, « La prestation d'accueil du jeune enfant : six ans après », *L'E-essentiel*, n°106, janvier 2011

E. Legendre et S. Vanovermier, « Situations professionnelles à l'entrée et à la sortie du complément de libre choix d'activité (Clca) », *Études et Résultats*, Drees, n°750, février 2011

M. Sagot, « Niveaux de vie des Franciliens en 2008 : situation régionale et départementale », *Note Rapide, Société*, Institut d'aménagement et d'urbanisme, n°550, juin 2011